



Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée

Fédération Nationale de l'Action Sociale

NOTRE EXIGENCE :

DES DROITS GARANTIS POUR TOUS !

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 5 septembre 2024.
2. Suivi de la mise en œuvre de l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur.
3. Négociation CCUE (Classification, rémunération, durée et temps de travail).
4. Questions diverses

En question liminaire, est évoquée la mise en place d'une adresse électronique pour la CPPNI/CMP. AXESS dit s'en charger...

1. Approbation du PV de la Commission Mixte Paritaire du 5 septembre 2024.

Approuvé après amendements de SUD et FO.

2. Suivi de la mise en œuvre de l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur.

AXESS recense les remontées de ses adhérents. Les établissements s'organisent pour solliciter les financeurs et faire appliquer l'accord. Le « groupe de gauche » de l'Assemblée des Départements de France s'engage à faire le nécessaire. AXESS envoie des courriers...

Le principe énoncé par AXESS qui consiste à dire « on ne signe que s'il y a engagement de financements » est particulièrement mis à mal. Ça ne fonctionne manifestement pas...

Pour AXESS, il s'agit d'un problème de mise en place ; le désaccord portant sur le nombre de salariés concernés entre AXESS et ministère.

Et qu'en est-il des apprentis, contrats pro et contrats aidés ? AXESS dit étudier sérieusement la question... **Pour FO, l'accord est clair, ils y ont droit !** Et si l'accord est agréé et étendu (pour reprendre des propos d'AXESS), c'est qu'il est donc financé...

Commentaire FO : manifestement pour AXESS, oui c'est financé, mais pas toujours... Cette situation est inacceptable.

Certaines organisations pensent qu'AXESS ne peut rester le seul interlocuteur, et souhaitent une demande paritaire pour les rencontrer.

Sur la question du financement, pour FO, le contexte politique ne permet pas le doute : l'austérité va se poursuivre et s'amplifier. La CCUE sera opportunément un outil d'accompagnement de cette austérité, et particulièrement si l'on s'en tient à l'architecture du projet employeur.

Quant à l'accord mis à signature par AXESS sur les dimanches et jours fériés, il n'est pas au niveau... La politique des petits pas a depuis bien longtemps atteint ses limites. Derrière les bonnes intentions, les actes ne suivent pas.

3. Négociation CCUE (Classification, rémunération, durée et temps de travail).

Sur la proposition de FO, AXESS attend le document étoffé.

Commentaire FO : en effet, le projet de FO sera présenté dans les semaines qui viennent.

AXESS répond de façon détaillée et critique à la proposition de SUD. AXESS défend le principe d'une analyse de l'emploi décorrélée du salarié lui-même. Ils illustrent par cette métaphore : « On ne s'occupe pas de qui s'assoit, mais de la chaise... »

Pour FO : « Peu importe la chaise, pourvu qu'on ait le salaire ! » FO rappelle sa revendication d'adosser le salaire principalement au diplôme et à la qualification plutôt que sur l'emploi (déterminé intégralement par l'employeur). Il s'agit là de l'unique manière de garantir le niveau de salaire.

4. Questions diverses

- Bons paritaires (Accord de méthode CCUE). La mise en place ayant été tardive, il est demandé un report exceptionnel sur l'année prochaine. AXESS reporte la réponse à la prochaine CMP.
- Concernant les Fonds accumulés par l'AFIP, les reliquats, certaines organisations syndicales proposent de les répartir paritairement.

Prochaine CMP, le 15 octobre 2024. Ordre du jour reconduit à l'identique.

Délégation FO : David LEGRAND, Michel POULET, Murat BERBEROGLU, Franck HOULGATTE.